COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2018-8 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 10 septembre 2018 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Etaient présents :

- Daniel Benamouzig, Chargé de recherche au CNRS
- Dominique Latournerie, Conseiller d'État honoraire
- Dominique Thouvenin, Professeure de Droit émerite, Présidente
- Jean-Yves Mener, UNAFAM
- Marc Resche, AFDOC
- Marie-Solange Julia, AVIAM
- Sabine Bresson, CNAFC
- Tristan Berger, chargé de mission

Documents fournis :

1. Le compte-rendu 2018-7 relatif à la réunion du 4 juin 2017 ;
2. Le projet de note 2018-3 relative aux conséquences des avis Comité de déontologie ;
3. La proposition d'alerte 2018-4 relative à l'obligation des associations membres de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) d'adresser leur déclaration d'indépendance dûment remplie au Comité de déontologie avant le 1er janvier 2019 ;
4. La proposition d'avis 2018-20 relatif à la conformité de l'association « Les petits frères des pauvres » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) ;
5. La proposition d'avis 2018-21 relatif à la compatibilité de la fonction de membre d'un comité régional d'une union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la qualité de formateur·rice pour le compte de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
6. La proposition d'avis 2018-22 relatif à l'indépendance de l'association « Fédération nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR) » ;
7. La proposition d'avis 2018-23 relatif à l'indépendance de l'association Fibromyalgie SOS ;
8. La proposition d'avis 2018-24 relatif à l'indépendance de l'association Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ;
9. La proposition d'avis 2018-25 relatif à l'indépendance de l'association E3M – Entraide aux malades de myofasciite à macrophages ;

10. La proposition d'avis 2018-26 relatif à l'indépendance de l'Association française des malades et opérés cardiovasculaires (AFDOC) ;
11. La proposition d'avis 2018-27 relatif à l'indépendance de l'association Fédération nationale des visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers (VMEH).

Introduction

La Présidente du Comité, Dominique Thouvenin, a ouvert la réunion en présentant les deux nouveaux membres nommés par l'Assemblée générale de l'UNAASS, Daniel Benamouzig, sociologue, et Dominique Latournerie, Conseiller d'État honoraire.

Après une présentation des activités du Comité de déontologie et du contexte de sa mise en place, la présidente a souligné qu'il serait intéressant de rencontrer les unions régionales pour expliquer les missions et le fonctionnement du Comité.

En outre, Marie-Solange Julia a indiqué qu'une Commission réseau est prévue le 17 septembre 2018 et que ce serait l'occasion d'expliquer plus en détail le fonctionnement du Comité aux associations membres présentes à cette occasion.

Par ailleurs, la présidente a rappelé plusieurs particularités de l'organisation juridique de l'UNAASS, notamment l'absence de personnalité juridique des délégations régionales.

Analyses et débats

La présidente a détaillé la méthode d'analyse des déclarations d'indépendance et les difficultés rencontrées. Dans un certain nombre de cas, les associations vivent de leurs cotisations et/ou de leurs activités. Dans d'autres cas, elles sont abondées par d'autres fonds, ces derniers proviennent parfois d'industries de santé. De plus, certaines associations ont de nombreux salariés, ce qui les distingue du modèle idéal-typique des associations. Pour le moment, le choix a été fait de présenter les associations pour lesquelles il n'y a aucun doute quant à leur indépendance.

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2018-7 relatif à la réunion du 4 juin 2017 ;
- La proposition d'avis 2018-20 relatif à la conformité de l'association « Les petits frères des pauvres » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) ;
- La proposition d'alerte 2018-4 relative à l'obligation des associations membres de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)

d'adresser leur déclaration d'indépendance dûment remplie au Comité de déontologie avant le 1er janvier 2019 ;
- Le projet de note 2018-3 relative aux conséquences des avis Comité de déontologie.

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le projet d'avis 2018-21 relatif à la compatibilité de la fonction de membre d'un comité régional d'une union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la qualité de formateur·rice pour le compte de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) a été présenté aux membres du Comité de déontologie qui l'ont analysé.

Au regard de la complexité du texte et de la nécessité de reprendre plusieurs points, notamment sur la question d'une éventuelle délégation de service public, le projet d'avis sera retravaillé en prenant en compte les observations des membres du Comité et fera l'objet d'une nouvelle analyse lors de la prochaine réunion.

Des modifications ont été proposées pour les documents qui suivent en vue de leur adoption lors de la prochaine réunion :
- La proposition d'avis 2018-22 relatif à l'indépendance de l'association « Fédération nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR) » ;
- La proposition d'avis 2018-23 relatif à l'indépendance de l'association Fibromyalgie SOS ;
- La proposition d'avis 2018-24 relatif à l'indépendance de l'association Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ;
- La proposition d'avis 2018-25 relatif à l'indépendance de l'association E3M – Entraide aux malades de myofasciite à macrophages ;
- La proposition d'avis 2018-26 relatif à l'indépendance de l'Association française des malades et opérés cardiovasculaires (AFDOC) ;
- La proposition d'avis 2018-27 relatif à l'indépendance de l'association Fédération nationale des visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) ;

Remarques et observations
- La question se pose de savoir si une association financée essentiellement par des fonds publics peut être indépendante des pouvoirs publics.

Le calendrier

Pour les prochaines réunions, le Comité a confirmé les dates suivantes :

- Lundi 8 octobre 2018 ;
- Lundi 5 novembre 2018 ;
- Lundi 10 décembre 2018.

Les réunions débuteront à 9h30 et finiront à 17h00.